

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

Le 17 juin 2016 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présents : Madame ROQUES Céline, Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur NOUVEL Benoit

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur GAUER Jacques

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le projet de périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion des communautés du Rougier de Camares, du pays Belmontais et su Saint Serninois
- Vente terrains du lotissement du Plô de Labroue.
- Préparation de la rentrée scolaire 2016-2017
- Classification voirie
- Questions diverses

- **1 – Avis sur le projet de périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion des communautés du Rougier de Camares, du pays Belmontais et su Saint Serninois**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral du 24 mars 2016 arrête le Schéma départemental de l'Aveyron et prévoit la fusion des communauté de communes du Rougier de Camarès, du pays Saint Serninois et du Pays Belmontais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés 6 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Donne son accord sur le projet de périmètre de la future communauté de communes regroupant les trois communautés du Rougier de Camares, Du pays Saint Serninois et du pays Belmontais.

- **2 – Vente terrains du lotissement du Plô de Labroue.**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que plusieurs acquéreurs potentiel se sont fait connaître sur les terrains restant à vendre sur le lotissement su Plô de Labroue.

Les 3 ont pour priorité la parcelle N° 1067C .

Un des 3 acteurs a déjà fait une proposition d'achat de cette parcelle à un prix inférieur à celui fixé à l'origine.

Une autre proposition doit parvenir fin juin début juillet et la troisième est un peu plus floue en termes de timing.

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que suite à la délibération du 10 Octobre 2008, le prix des divers lots du lotissement du Plo de Labroue avait été fixé à 40 € le m².

Une délibération du 9 Juillet 2012 avait modifié le prix de vente de la parcelle 1065C en raison de l'importance d'un talus inexploitable dans cette parcelle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il reste encore deux parcelles (1066C et 1067C) à vendre au lotissement du Plo de Labroue.

Toutefois la parcelle 1066C d'une superficie de 859 m², n'est pas utilisable en l'état.

Il est nécessaire de prévoir des frais de terrassement dû à l'inclinaison du terrain.

En ce sens Monsieur le Maire propose de revoir le prix de cette parcelle en tenant compte de cet handicap.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- DÉCIDE de vendre :
 - La parcelle 1066C à 34 € le m² soit 29 206 € TTC
 - La parcelle 1067C à 40 € le m² soit 29 960 € TTC

- **3 – Préparation de la rentrée scolaire 2016-2017**

Le 07/06/2016 avait lieu en sous-préfecture une réunion avec Monsieur Le Sous-préfet et la direction de l'éducation nationale en Aveyron.

Cette réunion était à l'initiative des parents de l'école de Fayet sur la problématique du RPI « éclaté ».

Après que chaque participant ait argumenté, il a été confirmé qu'il n'y avait aucune obligation actuellement à ce que l'école de Fayet intègre un RPI quel qu'il soit.

Néanmoins il a été clairement dit aussi que si l'école de Fayet n'intégrait pas le RPI en place, elle ne pourrait prétendre à l'aide DETR demandée qui représentait 45 % du budget des travaux prévus pour l'école.

Par contre la Mairie pourrait faire une demande d'aide si besoin pour effectuer des petits travaux de mise aux normes tels que arranger l'installation électrique, arranger un plafond abîmé, etc...

Par contre il a été précisé qu'il y avait un impératif lié à la classe unique, c'est que la maîtresse devait avoir une vue directe sur l'ensemble des élèves quel que soit le niveau de section.

En ce sens le Maire fait part de ses doutes sur le fait de pouvoir offrir à ces élèves et à son enseignante des conditions optimales de travail sans effectuer une tranche de travaux.

C'est pourquoi il ouvre un débat en proposant que chacun réfléchisse à un axe d'amélioration pour notre école.

Le Maire propose plusieurs idées qui font débats et demandent à ce que l'on en chiffre certaines afin de savoir vers quoi nous pourrions nous diriger en gardant à l'esprit le coût.

Il est décidé de faire un prochain conseil pour fixer le projet.

- **4 – Classification voirie**

La communauté des communes du Rougiers de Camares a proposé le classement des voiries de la commune de Fayet en 4 types selon l'utilité et la fréquentation.

Après en avoir délibéré des modifications ont été apportées et seront renvoyé à la communauté des communes du Rougiers.

Cet exercice a pour but une meilleure gestion des priorités pour la future grande communauté des communes.

- **5 – Questions diverses**

Appartement vacant du presbytère de Fayet, des travaux de rénovation sont à prévoir avant nouvelle location, l'employé de Mairie en assurera l'essentiel.

Rencontre avec les nouveaux propriétaires des Crouzets, une demande de passage de l'épaveuse communautaire a été formulé et accepté par Monsieur le Maire.

Évocation d'un projet de photovoltaïque sur la commune, sans grande chance de suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22H15